



Extrait du Medileg

<https://www.medileg.fr/Code-de-Sante-Publique-Article-789>

Code de Santé Publique Article L1110-10

- Textes légaux - Code de Santé Publique -

Date de mise en ligne : mardi 17 mars 2015

Description :

Soins palliatifs

Medileg

Les soins palliatifs sont des soins actifs et continus pratiqués par une équipe interdisciplinaire en institution ou à domicile. Ils visent à soulager la douleur, à apaiser la souffrance psychique, à sauvegarder la dignité de la personne malade et à soutenir son entourage.